

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et de la pêche

ARRÊTÉ du 18 JUIL. 2008

modifiant l'arrêté du 21 décembre 2004 portant nomination à la Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code rural,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2004 modifié, portant nomination à la Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture,

ARRÊTE :

ARTICLE 1er

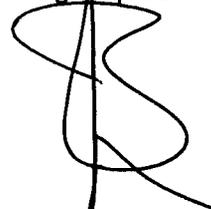
Monsieur Jean-Luc BUSSON est nommé membre titulaire de la Commission supérieure des maladies professionnelles en agriculture, en qualité de représentant du Syndicat national des cadres d'entreprises agricoles (SNCEA - CFE - CGC), en remplacement de Monsieur Jacques CATHELAIN.

ARTICLE 2

Le directeur des affaires financières, sociales et logistiques au ministère de l'agriculture et de la pêche est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 18 JUIL. 2008

Le directeur des affaires financières,
sociales et logistiques



François de la Guéronnière